

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

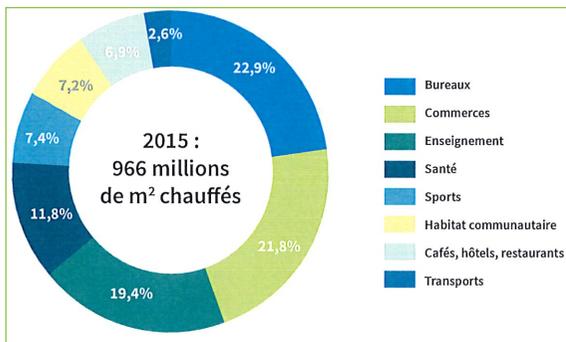


RÉHABILITATION OU CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS PERFORMANTS

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les bâtiments tertiaires représentent plus d'un milliard de m² et environ 15% des consommations d'énergie finale en France. La rénovation énergétique de ce parc constitue ainsi un enjeu majeur, notamment celui des bâtiments publics.

Le patrimoine public, constitué en grande partie par le patrimoine des collectivités, représente près de 40% des surfaces du parc national de bâtiment à usage tertiaire. Le graphique ci-après permet de voir la répartition des surfaces chauffées des locaux tertiaires par branche.



Source : CEREN - «Suivi du parc et des consommations d'énergie - secteur tertiaire» - avril 2017 - France métropolitaine

Décret tertiaire

Le décret dit « tertiaire » de 2019 fixe des objectifs précis à atteindre ainsi qu'un calendrier. Il s'applique à tous les bâtiments abritant des activités tertiaires dont la surface est supérieure ou égale à 1 000m² et porte sur la réduction de leurs consommations énergétiques qui devront diminuer de **40% d'ici à 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation)**.

Réglementations thermiques en cours et à venir

La réglementation thermique actuelle (RT 2012) encadre les niveaux de dépenses énergétiques en fixant un seuil maximal à atteindre pour l'énergie nécessaire aux postes de :

- chauffage,
- production d'eau chaude,
- refroidissement,
- éclairage,
- équipements liés au chauffage et à la ventilation.

La nouvelle réglementation (RE 2020) ira plus loin en prenant en compte, en plus des points précédents, l'impact environnemental de tous les matériaux utilisés pour la construction et de l'énergie de chauffage.

Ce n'est plus seulement une réglementation thermique mais une **réglementation environnementale**.

La RE2020 devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Destinée dans un premier temps à la construction de logements neufs, **elle devrait s'appliquer ensuite à la rénovation de logements puis aux bâtiments tertiaires**.

Exemplarité de la collectivité et développement des filières locales

En plus des enjeux environnementaux et économiques, la performance énergétique des bâtiments est devenue un enjeu politique avec une demande de plus en plus forte des citoyens.

Dans des territoires enclavés où l'utilisation d'énergies de chauffage très émettrices de CO₂ et autres particules génère une pollution atmosphérique importante, la rénovation performante des logements concourt à une amélioration significative de la qualité de vie et une diminution des problèmes de santé liés à la pollution atmosphérique.

De plus, l'impulsion donnée par la rénovation ou la création d'un bâtiment public permet la montée en compétence des professionnels locaux sur les nouvelles techniques imposées par les réglementations à venir, et au développement de filières locales.



Près de 31% du territoire français est recouvert d'espaces forestiers, rappelle la filière du bois énergie. (©Pixabay)

DÉTAILS DES INTERVENTIONS DE L'ADIL À CHAQUE PHASE DU PROJET



Phase amont de programmation

- Aiguillage et soutien technique sur les enjeux énergétiques et environnementaux.
- Analyse d'opportunité de différentes solutions techniques (il ne s'agit pas d'études approfondies mais de conseils permettant de choisir entre plusieurs solutions).
- Cahier des charges pour la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Appui de la commune dans le choix de ces équipes.

L'ADIL peut intervenir aux étapes suivantes :

- Visite du bâtiment existant ou du futur site d'implantation du projet.
- Aide à la décision dans le choix du scénario à adopter (rénovation ou construction neuve).
- Visites et présentation d'opérations similaires.
- Rédaction et présentation d'une note d'analyse environnementale.
- Sensibilisation à l'impact environnemental des matériaux choisis.
- Sensibilisation à la problématique du confort d'été, et proposition de solutions appropriées.
- Informations sur la qualité de l'air intérieur et les moyens de l'améliorer.
- Analyse des offres et appui lors des réunions de consultation des équipes de maîtrise d'œuvre.
- Informations et conseils sur les nouvelles filières.

Phase de conception

Etape de détermination des solutions définitives qui seront adoptées pour le projet, en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le rôle de l'ADIL est un rôle de conseil, de vulgarisation et de transcription auprès de la collectivité :

- Participation à la réunion de lancement pour rappeler les grands objectifs et appuyer les éléments techniques.
- Echange sur les solutions techniques prévues avec l'équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée.
- Conseils neutres et indépendants auprès de la collectivité.

Phase chantier

L'ADIL a un rôle d'information-conseil et d'intermédiation entre le maître d'œuvre ou les artisans et la collectivité.

Elle ne peut en aucun cas se substituer au maître d'œuvre ni jouer le rôle d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Les éléments abordés peuvent concerner :

- Les techniques constructives, en particulier en lien avec les questions énergétiques.
- Les réglementations thermiques et environnementales.
- L'accompagnement de la commune lors de la réception du chantier.

La collectivité pourra solliciter l'ADIL pendant les différentes phases du chantier, lors de quelques réunions de chantier importantes et lors de la réception.



Une partie des étapes proposées est prise en charge par le Département de la Drôme, mais pas l'intégralité des services proposés. Il conviendra de déterminer le niveau d'accompagnement souhaité et le complément sera à la charge de la collectivité.

EXEMPLES DE PROJETS ACCOMPAGNÉS

Ecole primaire *Combovin*

Projet : construction de la nouvelle école

Maîtrise d'ouvrage : commune de Combovin

Equipe de maîtrise d'oeuvre : architecte / Archi Eco ; paysagiste / Racines (Emilie Ottomani) ; structure et VRD / Betrec ; fluides / Facteur 4 ; économie / Archi Eco ; électricité / Franck Rey



Mairie *Génissieux*

Projet : création de la nouvelle mairie

Maîtrise d'ouvrage : commune de Génissieux

Equipe de maîtrise d'oeuvre : architecte / B_CUBE Architectes ; économiste / DICOBAT ; thermique / AMOES ; structure / COGECI ; acoustique / ORFEA



Ecole communale *Luc-en-Diois*

Projet : rénovation extension et réaménagement de l'école

Maîtrise d'ouvrage : commune de Luc-en-Diois

Equipe de maîtrise d'oeuvre : architecte / Zip architecture ; économiste / CREA+INGENIERIE ; thermique et fluides / Axiome IEC ; structure / SORAETEC ; ingénierie / MADE IN K



Maison de Santé Pluridisciplinaire *Saint Jean en Royans*

Projet : création d'un pôle de santé

Maîtrise d'ouvrage : commune de Saint Jean en Royans

Equipe de maîtrise d'oeuvre : architecte / Benjamin Ballay ; paysagiste / Racines (Emilie Ottomani) ; structure et VRD / Betrec ; ingénierie / Efficen ; acoustique / ORFEA

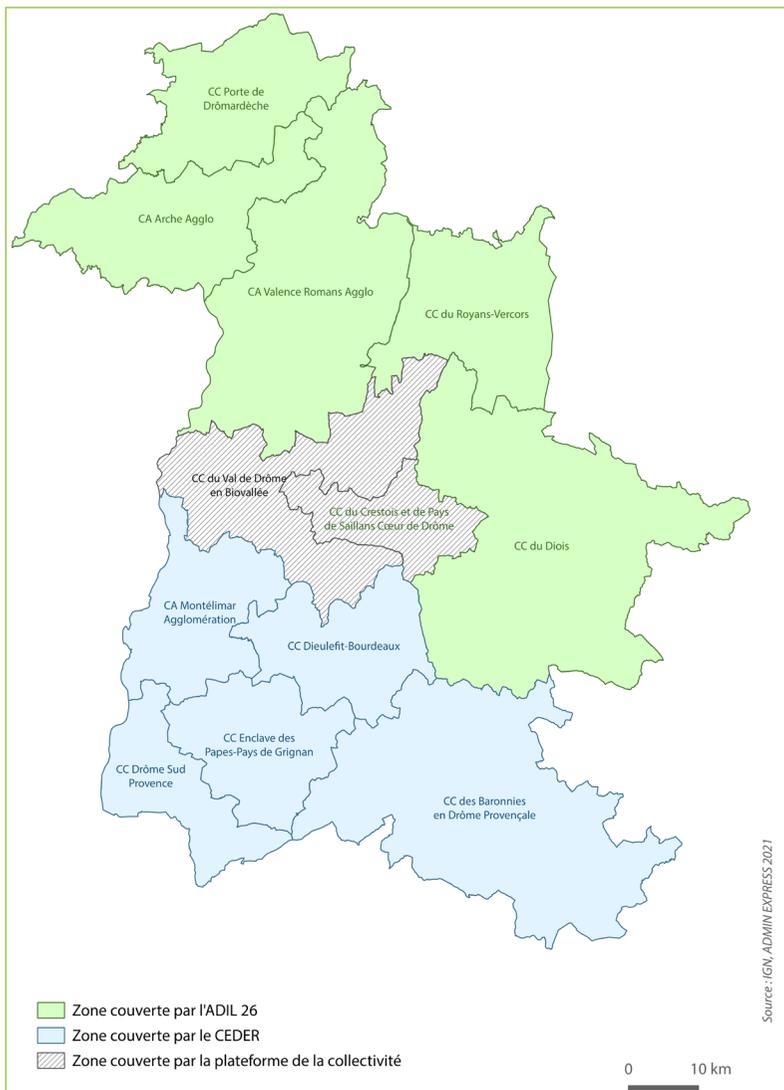


LES ASPECTS ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



Sans oublier :

- la qualité de l'air intérieur,
- l'isolation acoustique,
- l'éclairage et la lumière naturelle,
- la production d'électricité photovoltaïque,
- la gestion des déchets de chantier.



Source : IGM, ADMINEXPRESS 2021

Document réalisé par l'ADIL de la Drôme - Septembre 2021
 Crédits photos : CAUE 26, ADIL de la Drôme, ADEME, Pixabay



INFORMATION ÉNERGIE
 ADIL 26

information énergie

44 rue Faventines BP 1022
 26010 Valence
 tél. 04 75 79 04 04
 mail. pieadil26@dromenet.org